

DISTRICT DE
ROLLE

CANTON DE
VAUD

Commune de
ESSERTINES

Sur Rolle

Secteur : A CHATEL

Plan partiel d'affectation
fixant les limites de construction
à l'intérieur des périmètres

1:500

Approuvé par la municipalité
de ESSERTINES
dans sa séance du 2

Le Syndic Le Secrétaire

Plan déposé au greffe municipal
pour être soumis à l'enquête
publique du

Le Syndic L. Secrétaire

Adopté par le Conseil Général
dans sa séance du

Le Président Le Secrétaire

Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du
l'atteste

Le Chancelier

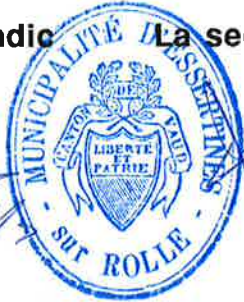


Secteur: A Châtel

Plan partiel d'affectation fixant le périmètre de la zone de village
- enquête complémentaire -

Approuvé par la municipalité de
ESSERTINES-SUR-ROLLE dans
sa séance du 25 février 1991

Le syndic La secrétaire



Plan déposé au greffe
municipal pour être soumis
à l'enquête publique
du 1er au 30 mars 1991

Le syndic La secrétaire



Adopté par le Conseil Général
dans sa séance du

23 avril 91

Le président Le secrétaire



Approuvé par le Conseil
d'Etat dans sa séance du

13 DEC. 1991

L'atteste Le chancelier



LEGENDE PLAN LIMITES DES CONSTRUCTIONS

— — — Périimètre de la zone

— · — · — Sous-périimètre

— Nouvelle



Surface sur laquelle les batiments peuvent être transformés, subir certaines modifications ou reconstructions. En cas de reconstruction totale, après destruction de 3/4 au moins du bâtiment, la limite de construction devra être respectée.

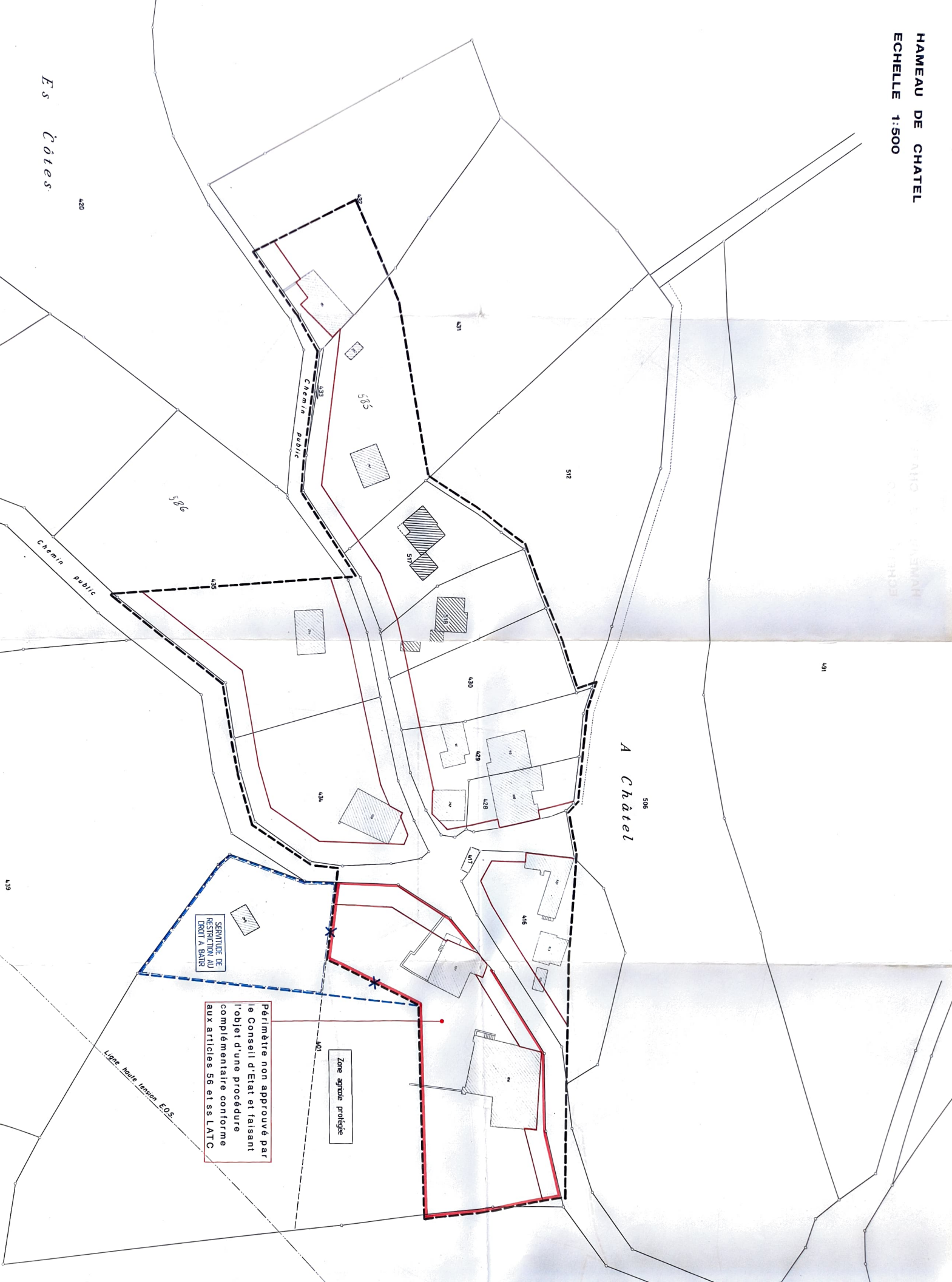


Bâtiments pouvant être maintenus, mais pas reconstruits

MODIFICATIONS SUITE AUX DECISIONS DU CONSEIL D'ETAT

— · — · — Périimètre de la zone de village avec restriction au droit à bâtir

Es côtes



A Châtel

505

Chemin public

Chemin public

506

507

512

431

510

511

430

429

428

437

416

434

435

440

SERVITUDE DE
RESTRICTION AU
DROIT A BÂTIR

Périmètre non approuvé par
le Conseil d'Etat et faisant
l'objet d'une procédure
complémentaire conforme
aux articles 56 et ss LATC

Zone agricole protégée

Ligne rouge, section E.O.S.

431

438